## CHARTE D'UTILISATION JEUX VIDEO DANS LES MEDIATHEQUES DE LA VILLE DE CANNES



Les médiathèques Noailles et Ranguin mettent à votre disposition sur réservation du mardi au samedi de 14h30 à 16h30 des consoles – Wii U, Playstation3 et Nintendo 3DS XL- avec plus de 250 jeux vidéo et des tablettes numériques, réparties sur les deux sites. Les médiathèques organisent également une Game party tous les mercredis et samedis de 14h30 à 16h30 pendant les vacances scolaires.

La présente charte est évolutive et soumise à l'acceptation du règlement intérieur des médiathèques de la Ville de Cannes.

## Conditions d'accès aux séances jeux vidéo

- 1. Les consoles et jeux vidéo sont exclusivement en prêt pour consultation sur place.
- 2. La carte d'inscription multimédia en cours de validation est nécessaire. Présentez-la au bibliothécaire au moment de la séance.
- 3. Le formulaire ci-joint doit être dûment complété.
- **4.** Réservez en solo ou en groupe votre créneau horaire au 04.97.06.44.83 Médiathèque Noailles et au 04.97.06.49.90 Médiathèque Ranguin . Les réservations sont annulées pour tout retard de plus quinze minutes. Prévenez- nous si vous ne pouvez pas venir. En cas d'absences répétées sans préavis de votre part, vos inscriptions ultérieures seront suspendues pendant un mois.
- 5. Le bibliothécaire est le seul habilité à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problème technique.
- **6.** Si le matériel fonctionne mal, demandez de l'aide au bibliothécaire. En cas de détérioration du matériel, le joueur par la signature de la dite charte s'engage à en rembourser la somme au prix d'achat ou à remplacer le modèle à l'identique.
- 7. Le bibliothécaire peut mettre un terme à la séance en cas d'incivilité ou de non-respect des règles de fonctionnement. Persister dans une attitude discourtoise vous expose à une exclusion temporaire ou définitive du service.

Je soussigné(e) M., Mad,	
Nom:	Prénom :
N° de carte d'adhérent :	
<ul> <li>- atteste avoir pris connaissance de la charte d'utilisation des jeux vidéo dans les médiathèques de la Ville de Cannes et m'engage à les respecter.</li> <li>- déclare ne présenter aucune contre-indication médicale déconseillant la pratique du jeu vidéo.</li> <li>Enfin, la médiathèque se décharge de toute responsabilité civile en cas d'accidents physiques éventuels (chutes, bousculades) durant les séances de jeux vidéo.</li> </ul>	

Cannes, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »